

VIII
BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1913

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1913 s'élève à fr. 27,345,500 »
 Les crédits alloués pour 1912 montent à 26,764,217 »

AUGMENTATION. fr. 581,283 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1913 fr. 26,049,500 »
 — 1912 25,574,217 »

AUGMENTATION. fr. 475,283 »

B. Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1913 fr. 1,296,000 »
 — 1912 1,190,000 »

AUGMENTATION. 106,000 »

Soit en plus pour l'exercice 1913 fr. 581,283 »

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1913 fr. 631,300 »
 — alloué pour 1912. 620,000 »

AUGMENTATION. fr. 11,300 »

Une somme de 13,700 francs, représentant les traitements de trois

NOTE PRÉLIMINAIRE.

inspecteurs des explosifs, lesquels étaient imputés sur le présent crédit, est transférée à l'article 43, où figure déjà le traitement de l'inspecteur chargé de la surveillance des transports et du transbordement dans le Bas-Escaut : il convient de réunir sous un même article toutes les dépenses de personnel de cette inspection.

Par contre, une augmentation de 25,000 francs est nécessaire pour l'application du nouveau barème des traitements (arrêté royal du 30 mars 1912) et pour le renforcement du personnel de l'administration centrale, à raison de la loi du 5 juin 1911 sur les pensions des ouvriers mineurs.

ART. 4. — *Frais de route et de séjour.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	30,000	»
— alloué pour 1912.		31,500	»
DIMINUTION.	fr.	1,500	»

Une somme de 9,000 francs, montant des frais de route et de séjour des inspecteurs des explosifs, est transférée à l'article 43 pour le motif indiqué dans la note qui précède.

Par contre, une augmentation de 7,500 francs est nécessaire pour faire face aux frais des déplacements plus nombreux imposés aux fonctionnaires de l'Office des métiers et négoce, par suite du développement de ce service.

CHAPITRE III (ancien).

INDUSTRIE, ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL, MÉTIERS ET NÉGOCES.

Ce chapitre, dans lequel étaient confondus des crédits se rapportant à trois services différents, a été remplacé par trois chapitres nouveaux, dont l'un concerne l'industrie, le second l'enseignement industriel et professionnel, le troisième les métiers et négoce. On a fait, en même temps, un meilleur classement des crédits.

CHAPITRE III (nouveau).

INDUSTRIE.

ART. 7 (14 ancien). — *Encouragements pour des ouvrages utiles.* — *Achat et reliure de livres et de documents.* — *Frais d'impression et de publication.* — *Décorations industrielles.* — *Missions et frais de*

NOTE PRÉLIMINAIRE.

déplacement à l'étranger. — Commissions, congrès, études. — Expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail : subsides et dépenses diverses.

Crédit demandé pour 1913	fr.	78,000	»
— alloué pour 1912		48,000	»
AUGMENTATION.	fr.	30,000	»

Cet article correspond à l'ancien article 14, augmenté d'une partie de l'ancien article 12 : missions, commissions, congrès, expositions, etc., moyennant transfert de la somme de 30,000 francs.

ART. 8 (18 ancien). — *Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels.* (Y compris une somme de 6,500 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1913	fr.	24,500	»
— alloué pour 1912.		18,000	»
AUGMENTATION.	fr.	6,500	»

Par suite du grand nombre de brevets délivrés, la publication de ces documents a subi un retard qu'il importe de faire disparaître. Pour arriver à publier tous les brevets dans le délai de trois mois prévu par la loi de 1854, il faudra imprimer exceptionnellement un certain nombre de fascicules de plus qu'à l'ordinaire; d'où l'augmentation temporaire de 6,500 francs.

ART. 9 (7 ancien). — *Inspection de l'industrie — Traitements, indemnités et frais de route.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	42,000	»
— alloué pour 1912.		40,500	»
AUGMENTATION.	fr.	1,500	»

nécessaire pour accorder des augmentations de traitement réglementaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV (nouveau).

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.

ART. 13 (12 ancien). — *Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager : subsides, matériel, frais d'examen. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Commissions, congrès, études, bourses de voyage. — Impressions, publications. — Achat et reliure de livres et documents.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	2,790,000	»
— alloué pour 1912		2,580,000	»
AUGMENTATION.		fr.	210,000 »

Une somme totale de 90,000 francs est transférée du présent article aux articles 7 et 19. Par contre, une augmentation de 300,000 francs est nécessaire au présent crédit pour permettre la création d'écoles nouvelles et aider au développement des institutions existantes.

CHAPITRE V (nouveau).

MÉTIERS ET NÉGOCES.

ART. 19 (15 ancien). — *Cours de perfectionnement pour petits patrons et artisans. — Frais d'examens. — Musées, expositions et concours professionnels. — Encouragements aux associations économiques et professionnelles et à la pratique de l'apprentissage chez les petits commerçants, les petits industriels et les artisans.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	75,000	»
— alloué pour 1912.		15,000	»
AUGMENTATION.		fr.	60,000 »

Cet article est formé par la réunion à l'ancien article 13 (encouragements aux associations économiques, etc.) d'une partie de l'ancien article 12 (cours de perfectionnement, musées, etc.), moyennant transfert de la somme de 60,000 francs. Les deux libellés anciens ont été remaniés de manière à désigner les dépenses dans un ordre plus méthodique.

ART. 20 (16 ancien). — *Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	40,000	»
— alloué pour 1912.		35,000	»
AUGMENTATION.		fr.	5,000 »

nécessité par la progression constante du nombre des demandes d'intervention reconnues admissibles.

NOTE PRELIMINAIRE.

CHAPITRE VII (V ancien).

TRAVAIL.

ART. 30. — *Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Commission permanente des unions professionnelles, des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	80,000	»
— alloué pour 1912.		40,000	»
AUGMENTATION.	fr.	40,000	»

Le nombre des bourses du travail et des caisses de chômage agréées s'accroît chaque année, et le montant des subsides accordés à ces institutions suit le développement de leur activité.

ART. 31. — *Conseils de prud'hommes. — Traitements et indemnités. — Revision des listes électorales. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement ; frais d'instances. — Papier électoral. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	92,500	»
— alloué pour 1912.		87,000	»
AUGMENTATION.	fr.	5,500	»

Rémunération des greffiers de plusieurs conseils nouveaux ; frais de fonctionnement du jury flamand institué par l'article 30 de la loi ; remboursement au Ministère des Chemins de fer du coût du transport des électeurs ne résidant pas, au jour de l'élection, dans la commune où ils sont inscrits (art. 143 de la loi).

ART. 33. — *Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel ; indemnités de frais de bureau ; frais de route et de séjour ; missions et frais de déplacement à l'étranger ; enquêtes et expertises.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	340,000	»
— alloué pour 1912.		325,000	»
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

Renforcement du personnel d'inspection par des nominations nouvelles ; augmentations réglementaires de traitements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII (VI ancien).

PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.

ART. 36. — *Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900). — Subventions aux caisses communes de prévoyance et aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation des ouvriers mineurs à ladite Caisse (art. 12 de la loi du 10 mai 1900 et art. 5 de la loi du 5 juin 1911). (Crédit non-limitatif.)*

Crédit demandé pour 1913	fr.	4,600,000	»
— alloué pour 1912		4,570,000	»
AUGMENTATION.		fr.	30,000

motivée par l'accroissement normal du nombre des personnes affiliées à la Caisse générale de retraite par l'intermédiaire des sociétés mutualistes reconnues (art. 12 de la loi du 10 mai 1900).

ART. 37. — *Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsides aux comités de patronage, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	485,000	»
— alloué pour 1912.		475,000	»
AUGMENTATION.		fr.	10,000

Dépenses d'impression et autres occasionnées par la mise en vigueur du nouveau règlement relatif à l'instruction des demandes d'allocation de 65 francs.

CHAPITRE IX (VII ancien).

MINES

ART. 38. — *Conseil des mines : personnel. — Traitements et frais de déplacement.*

Crédit demandé pour 1913.	fr.	45,700	»
— alloué pour 1912.		44,700	»
AUGMENTATION.		fr.	1,000

nécessaire pour assurer l'avancement régulier du personnel du greffe et pour rémunérer certains travaux extraordinaires.

NOTE PRELIMINAIRE.

ART. 40. — *Corps des mines : traitements et indemnités du personnel du Corps et des commis-dessinateurs ; frais de bureau et de déplacement. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	496,400	»
— alloué pour 1912.		443,617	»
AUGMENTATION.	fr.	50,783	»

Application du nouveau barème de traitements (arrêté royal du 25 mai 1912); augmentations réglementaires; supplément de traitement et frais de bureau d'un ingénieur principal à détacher à Hasselt en qualité de chef de service; traitement et frais de déplacements d'un nouvel ingénieur pour le service du Limbourg.

ART. 41. — *Délégués ouvriers à l'inspection des mines.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	81,000	»
— alloué pour 1912.		80,000	»
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

Le mandat triennal des délégués ouvriers à l'inspection des mines viendra à expiration le 28 février 1913 et les ressorts de leurs circonscriptions devront être fixés à nouveau. Il y a lieu de prévoir que, par suite de l'ouverture et de la remise en activité de plusieurs charbonnages, tant dans la province de Hainaut que dans celles de Namur et de Liège, le nombre de ces circonscriptions et par conséquent celui des délégués devront être augmentés.

ART. 42. — *Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments ; traductions ; publications ; missions et frais de déplacements à l'étranger ; essais et expériences. — Publication des Annales des Mines de Belgique.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	29,000	»
— alloué pour 1912.		26,500	»
AUGMENTATION.	fr.	2,500	»

Surcroît de dépenses d'impression et autres, par suite de la mise à exé-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

cution de la loi sur la durée du travail et de celle sur les pensions des ouvriers mineurs.

ART. 43. — *Inspection des produits explosifs : traitements, indemnités. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	28,700	»
— alloué pour 1912.		6,000	»
AUGMENTATION.	fr.	22,700	»

comprenant les sommes de 13,700 et 9,000 francs transférées des articles 2 et 4.

ART. 44. — *Commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Subvention extraordinaire à une ancienne caisse.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	5,000	»
— alloué pour 1912.		10,000	»
DIMINUTION.	fr.	5,000	»

Les subsides aux anciennes caisses de prévoyance sont supprimés, sauf une subvention extraordinaire, motivée par des circonstances exceptionnelles, en faveur de la Caisse de prévoyance de Namur.

ART. 48 — *Commission de revision des règlements miniers. — Laboratoire d'essais. — Station modèle de sauvetage.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	25,000	»
— alloué pour 1912.		46,000	»
DIMINUTION.	fr.	21,000	»

Suppression de la charge temporaire de 19,000 francs et réduction de 2,000 francs sur les frais de la station modèle de sauvetage, dont le rôle a quelque peu diminué par suite de l'organisation de stations de ce genre dans les divers charbonnages à grisou.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XII (X ancien).

SERVICES DIVERS.

ART. 51 (ancien). — *Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.*

Crédit demandé : 90,000 francs.

Les raisons qui justifiaient l'allocation de ce crédit continuent de subsister.

ART. 52 (ancien). — *Enquêtes médicales dans les mines de houille ; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs ; étude de mesures prophylactiques. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé : 6,000 francs.

Le comité régional du bassin de Liège continue son action contre l'ankylostomiasie. D'autre part, les travaux de la commission nommée par arrêté royal du 29 janvier 1910 pour étudier les conditions du travail dans les chantiers où règnent une chaleur ou une humidité excessives, ne sont pas terminés.

ART. 53 (ancien). — *Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910.*

Crédit demandé : 100,000 francs,

nécessaire pour faire face aux dépenses en 1913.

La mise en œuvre des documents recueillis avance normalement et l'on espère être à même de publier les premiers résultats du recensement au cours de cet exercice.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 54 (ancien). — *Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement. — Subsidés aux groupes ou classes qui exposent sans but de lucre et frais de participation des Départements ministériels. — Jury international des récompenses. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé : 350,000 francs.

se décomposant comme suit :

Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement	fr.	100,000	»
Subsidés aux groupes ou aux classes qui exposent sans but de lucre; frais de participation des Départements ministériels; frais de fonctionnement du Jury international des récompenses; dépenses diverses			
	fr.	250,000	»

ART. 55 (ancien). — *Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exécution de la convention additionnelle autorisée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912. (Deuxième versement.)*

Crédit demandé : 750,000 francs.

La convention additionnelle allouant un subside de 7,500,000 francs payable en dix versements égaux, d'année en année, a été conclue le 12 juillet 1912 et approuvée par arrêté royal du 13 du même mois.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1913 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-six millions quarante-neuf mille cinq cents francs fr. 26,049,500 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million deux cent nonante-six mille francs 1,296,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-sept millions trois cent quarante-cinq mille cinq cents francs fr. 27,345,500 »

conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ciergnon, le 10 octobre 1912.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voordracht van Onze Ministers van Nijverheid en Arbeid en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Nijverheid en Arbeid voor het dienstjaar 1913 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zes en twintig miljoen negen en veertig duizend vijf honderd frank fr. 26,049,500 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van één miljoen twee honderd zes en negentig duizend frank. 1,296,000 »

Te zamen, op de som van zeven en twintig miljoen drie honderd vijf en veertig duizend vijf honderd frank . fr. 27,345,500 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Ciergnon, den 10ⁿ October 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

VAN 's KONINGS WEGE :

*Le Ministre de l'Industrie et du Travail,**De Minister van Nijverheid en Arbeid,*

ARM. HUBERT.

*Le Ministre des Finances,**De Minister van Financiën,*

M. LEVIE.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE 1913.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT - DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 •	742,300 •
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	631,300 •	
3	Matériel : fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	60,000 •	
4	Frais de route et de séjour.	30,000 •	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
5	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif.</i>)	3,000 •	8,000 •
6	Secours à accorder, à défaut de pension. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles	5,000 •	
CHAPITRE III.			
INDUSTRIE.			
7	Encouragements pour des ouvrages utiles. — Achat et reliure de livres et de documents. — Frais d'impression et de publication — Décorations industrielles. — Missions et frais de déplacement à l'étranger — Commissions, congrès, études — Expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail : subsides et dépenses diverses	78,000 •	160,500 •
8	Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels. (<i>Y compris une somme de 6,500 francs en charge temporaire.</i>)	24,500 •	
9	Inspection de l'industrie. — Traitements, indemnités et frais de route	42,000 •	
10	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses	5,500 •	
11	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie.	12,500 •	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID
VOOR HET DIENSTJAAR 1913.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 "	742,300 "
2	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden	631,500 "	
3	Materieel : kantoorbehoeften, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven	60,000 "	
4	Reis- en verblijfkosten.	50,000 "	
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
5	Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>) . . .	3,000 "	8,000 "
6	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt. — Hulpelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis	5,000 "	
HOOFDSTUK III.			
NIJVERHEID.			
7	Aanmoedigingen voor nuttige werken. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken — Kosten wegens het drukken en het uitgeven. — Nijverheids eere teekens — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk — Commissiën, congressen, studiën — Tentoonstellingen die belang opleveren voor het Ministerie van Nijverheid en Arbeid : toelagen en verschillende uitgaven	78,000 "	160,500 "
8	Bijzondere dienst voor den nijverheidseigendom : brevetten, handels- en fabrieksmerken, nijverheidsteekeningen en -modellen (<i>Inbegrepen eene som van 6,500 frank als tijdelijke last.</i>)	24,500 "	
9	Nijverheidstoezicht. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten	42,000 "	
10	Nijverheidstoezicht. — Materieel en verschillende uitgaven	3,500 "	
11	Hoogere handels- en nijverheidsraad	12,500 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE IV.			
ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.			
12	Institut supérieur de commerce d'Anvers — Dotation de l'État — Bourses d'étude et de voyage. — Dépenses diverses	97,000 "	2,989,000 "
13	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager : subsides, matériel, frais d'examen. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Commissions, congrès, études, bourses de voyage. — Impressions, publications. — Achat et reliure de livres et documents	2,790,000 "	
14	École d'apprentissage des estropiés de Charleroi. — Subside, à condition que l'école ne fasse point concurrence au commerce local et pour le cas où la dépense prévue de ce chef au Budget provincial de 1915 serait dépassée	10,000 "	
15	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route	83,000 "	
16	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager — Matériel et dépenses diverses	1,000 "	
17	Conseil supérieur de l'enseignement technique	8,000 "	
CHAPITRE V.			
MÉTIERS ET NÉGOCES.			
18	Statistique; missions et frais de déplacement à l'étranger; impressions; publications; achat et reliure de livres et documents; dépenses diverses. — Décorations spéciales. — Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes	16,000 "	139,000 "
19	Cours de perfectionnement pour petits patrons et artisans. — Frais d'examens. — Musées, expositions et concours professionnels — Encouragements aux associations économiques et professionnelles et à la pratique de l'apprentissage chez les petits commerçants, les petits industriels et les artisans	75,000 "	
20	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans	40,000 "	
21	Conseil supérieur des métiers et négoce	8,000 "	
CHAPITRE VI.			
POIDS ET MESURES.			
22	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection	163,000 "	258,900 "
23	Frais de bureau et de tournée des vérificateurs	78,900 "	
24	Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Commission consultative et Bureau international des poids et mesures. — Commission consultative d'électricité:	17,000 "	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
HOOFDSTUK IV.			
NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS.			
12	Hooger Handelsgeslacht van Antwerpen. — Begiftiging van wege den Staat. — Studie- en reisbeurzen. — Verschillende uitgaven	97,000 •	2,989,000 •
13	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudsonderwijs : toelagen, materieel, kosten wegens examens. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk. — Commissiën, congressen, studiën, reisbeurzen. — Drukwerken, uitgave. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken	2,790,000 •	
14	Leerschouw voor verminkten te Charleroi. — Toelage mits de school geene mededingster zij voor den plaatselijken handel en voor 't geval dat de uitgave, bij de provinciale Begrooiting voor 1915 voorzien, wordt overschreven	10,000 •	
15	Toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels-, en huishoudsonderwijs. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten	85,000 •	
16	Toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudsonderwijs — Materieel en verschillende uitgaven	1,000 •	
17	Hoogere Raad voor het vakonderwijs	8,000 •	
HOOFDSTUK V.			
AMBACHTEN EN NERINGEN.			
18	Statistiek; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; drukwerken; uitgaven; aankoop en inbinding van boeken en stukken; verschillende uitgaven. — Bijzondere eere-teekens — Toelage aan het Internationaal Instituut tot onderzoek der vraagstukken betreffende de middelstanden.	16,000 •	159,000 •
19	Volmakingsleergangen voor kleine bazen en ambachtslieden — Kosten wegens examens — Beroepsmuseums, -tentoonstellingen en -wedstrijden — Aanmoedigingen voor de huishoudkundige en beroepsverenigingen en voor de praktijk van het leerlingchap bij de kleinhandelaars, de kleinnijveraars en de ambachtslieden	75,000 •	
20	Aanmoedigingen voor de verbetering van het gereedschap der kleinnijveraars en der ambachtslieden	40,000 •	
21	Hoogere Raad van ambachten en neringen	8,000 •	
HOOFDSTUK VI.			
MATEN EN GEWICHTEN.			
22	Jaarwedden van het personeel; kosten voor tijdelijke vervanging en voor toezicht	163,000 •	258,900 •
23	Bureel- en reiskosten der keurders	78,900 •	
24	Materieel. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk. — Raadgevende Commissie en Internationaal Bureau der maten en gewichten. — Raadgevende Commissie van electriciteit	17,000 •	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.			
TRAVAIL.			
25	Statistique; missions et frais de déplacement à l'étranger; impressions; publications; achat et reliure de livres et documents; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses. — Subsidés à l'Office international du Travail et au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office du Travail	92,000 »	1,336,500 •
26	Comités de patronage; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	45,000 •	
27	Sociétés mutualistes et autres institutions de prévoyance. — Subsidés. — Commission permanente des sociétés mutualistes. — Décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles; mesures de propagande. — Dépenses diverses	600,000 •	
28	Commission des accidents du travail — Élaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents	10,000 •	
29	Encouragements aux associations économiques et professionnelles d'ouvriers ou employés.	50,000 •	
30	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Commission permanente des unions professionnelles, des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire — Dépenses diverses	80,000 •	
31	Conseils de prud'hommes — Traitements et indemnités — Révision des listes électorales. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement; frais d'instances. — Papier électoral. — Dépenses diverses	92,500 •	
32	Conseil supérieur du Travail.	27,000 »	
33	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises.	340,000 •	
34	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	20,000 •	
CHAPITRE VIII.			
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.			
35	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (lois du 10 mai 1900 et du 5 juin 1911)	17,840,000 •	19,625,000 •
36	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900) — Subventions aux caisses communes de prévoyance et aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation des ouvriers mineurs à ladite Caisse (art. 12 de la loi du 10 mai 1900 et art. 5 de la loi du 5 juin 1911). (Crédit non limitatif)	1,600,000 •	
37	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi	185,000 •	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.	
HOOFDSTUK VII.				
ARBEID.				
25	Statistiek; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; drukwerken; uitgave; aankoop en inbinding van boeken en stukken; vergoedingen voor de gewestelijke berichtgevers van den arbeid; verschillende uitgaven. — Toelagen aan het Internationaal Arbeidsambt en aan het Belgisch Comité der Internationale Vereeniging tot wettelijke bescherming der arbeiders en aan andere instellingen waarvan de werkzaamheden in verband staan met de bevoegdheid van het Arbeidsambt	92,000 "	1,336,500 "	
26	Beschermingscomiteiten : uitgaven betreffende de uitvoering der wet van 9 Augustus 1889; toelagen	45,000 "		
27	Maatschappijen van onderlingen bijstand en andere instellingen van vooruitzicht. — Toelagen. — Bestendige Commissie der maatschappijen van onderlingen bijstand. — Bijzondere eresteekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken; maatregelen tot propaganda. — Verschillende uitgaven	600,000 "		
28	Commissie voor arbeidsongevallen — Opmaken en bedenkmaken der periodische verslagen. — Statistiek der ongevallen	10,000 "		
29	Aanmoedigingen voor de huishoudelijke en beroepsverenigingen van werklieden of beampten	30,000 "		
30	Aanmoedigingen aan de instellingen, die ten doel hebben, kosteloos aan de arbeiders werk te verschaffen — Aanmoedigingen aan de voorzorgs- en hulpkassen ingesteld ten voordeele der slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid. — Bestendige Commissie der vakverenigingen, der « paritaire » arbeidsbeurzen en der voorzorg- en bijstandskassen voor de slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid. — Verschillende uitgaven	80,000 "		
31	Werkreclitersraden. — Jaarwedden en vergoedingen. — Herziening der kiezerslijsten. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissements-commissariaten; gedingkosten. — Kiespapier. — Verschillende uitgaven	92,500 "		
32	Hoögere Arbeidsraad	27,000 "		
33	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen : personeel; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfskosten; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; onderzoekingen en bezichtigingen	540,000 "		
34	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen : materieel; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillende uitgaven	20,000 "		
HOOFDSTUK VIII.				
DEELNEMING VAN DEN STAAT IN DE INSTELLING VAN OUDERDOMSPENSIOENEN.				
35	Toelage van het bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen (wetten van 10 Mei 1900 en 5 Juni 1911)	17,840,000 "	19,625,000 "	
36	Toelagen aan erkende maatschappijen van onderlingen bijstand, die ten doel hebben de aansluiting barer leden bij de Algemeene Lijfrentekas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900). — Toelagen aan de gemeenschappelijke voorzorgkassen en aan de erkende maatschappijen van onderlingen bijstand ten doel hebbende mijnwerkers aan te sluiten bij genoemde kas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900 en art. 5 der wet van 5 Juni 1911) (Onbepaald krediet.)	1,600,000 "		
37	Kosten van bestuur betreffende de uitvoering der wet van 10 Mei 1900. — Toelagen aan de beschermingscomiteiten, aan de commissiën van beroep en andere inrichtingen, welke geroepen zijn om aan de toepassing van de gezegde wet mede te werken	185,000 "		

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE IX.			
MINES.			
38	Conseil des mines : personnel. — Traitements et frais de déplacement	45,700 »	
39	Conseil des mines : matériel	2,000 »	
40	Corps des mines : traitements et indemnités du personnel du Corps et des commis-dessinateurs; frais de bureau et de déplacement. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	496,400 »	
41	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	81,000 »	
42	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions; publications; missions et frais de déplacements à l'étranger; essais et expériences. — Publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i>	29,000 »	
43	Inspection des produits explosifs : traitements, indemnités. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses	28,700 »	777,300 »
44	Commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Subvention extraordinaire à une ancienne caisse.	5,000 »	
45	Service géologique : traitements, indemnités, frais de route et de séjour.	49,000 »	
46	Service géologique : matériel. — Impressions; traductions. — Entretien du matériel de sondage. — Publication de la carte géologique et de la carte agricole	14,000 »	
47	Commission consultative des machines à vapeur	1,500 »	
48	Commission de revision des règlements miniers. — Laboratoire d'essais. — Station modèle de sauvetage	25,000 »	
CHAPITRE X.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
49	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés.	8,000 »	8,000 »
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
50	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	5,000 »
TOTAL. . . fr.			26,049,500 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.	
HOOFDSTUK IX.				
MIJNEN.				
38	Raad der mijnen : personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing	45,700 "	777,300 "	
39	Raad der mijnen : materieel	2,000 "		
40	Korps der mijnen : jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het Korps en voor de beamten-teekenaars; bureel- en reiskosten. — Kosten van de wedstrijden ter werving van de mijn-ingenieurs	496,400 "		
41	Werklieden-afgevaardigden bij het toezicht der mijnen	81,000 "		
42	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen; uitgaven; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; onderzoekingen en proefnemingen. — Uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i>	20,000 "		
43	Toezicht over de ontplofbare stoffen : jaarwedden, vergoedingen. — Reis- en verblijfskosten — Verschillende uitgaven	28,700 "		
44	Bestendige Commissie der kassen van vooruitzicht ten voordeele der mijnwerkers. — Buitengewone toelage aan een oude kas	5,000 "		
45	Aardkundige dienst : jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfskosten.	40,000 "		
46	Aardkundige dienst : materieel. — Drukken; vertalingen. — Onderhoud van het peilmaterieel. — Uitgeven van de aardkundige kaart en van de landbouwkundige kaart	14,000 "		
47	Raadgevende Commissie der stoomwerktuigen	1,500 "		
48	Commissie tot herziening der mijnverordeningen. — Werkplaats voor beproevingen. — Modelreddingspost	25,000 "		
HOOFDSTUK X.				
WACHTGELDEN.				
49	Tijdelijke jaarwedden der ambtenaren en beambten in beschikbaarheid	8,000 "	8,000 "	
HOOFDSTUK XI.				
ONVOORZIENE UITGAVEN.				
50	Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de Begrooting	5,000 "	5,000 "	
TOTAAL. . . . fr.			26,049,500 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XII.			
SERVICES DIVERS.			
51	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	90,000 »	1,296,000 »
52	Enquêtes médicales dans les mines de houille; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs; étude de mesures prophylactiques. — Dépenses diverses.	6,000 »	
53	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910.	100,000 »	
54	Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement. — Subsidés aux groupes ou classes qui exposent sans but de lucre et frais de participation des Départements ministériels. — Jury international des récompenses. — Dépenses diverses	350,000 »	
55	Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exécution de la convention additionnelle autorisée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912. (Deuxième versement.)	750,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. . . fr.			27,345,500 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 octobre 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie
et du Travail,*

ARM. HUBERT.

Le Ministre des Finances,
M. LEVIE.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XII.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
51	Toelage voor de Voorzienigheids- en hulpkas ten voordeele van de slachtoffers van arbeidsongevallen ingesteld bij de wet van 21 Juli 1890	90,000	•
52	Geneeskundige onderzoeken in de steenkoolmijnen; reiskosten en zitpenningen. — Beroepsziekten van de mijnwerkers; onderzoek naar de voorbehoudsmiddelen. — Verschillende uitgaven	6,000	•
53	Uitvoering van eene optelling van het personeel van de nijverheid en van den handel, met betrekking tot de algemeene volksopstelling op 31 December 1910.	100,000	•
54	Algemeene Wereldtentoonstelling van Gent in 1913. — Kosten wegens de werkzaamheden van het Algemeen Commissariaat der Regeering. — Toelagen aan de groepen of klassen die zonder winzucht ten toon stellen en kosten voor de deelneming der ministeriële Departementen — Internationale Jury voor belooningen. — Verschillende uitgaven.	350,000	•
55	Toelage aan de Naamlooze Vennootschap der Algemeene Wereldtentoonstelling van Gent, ter uitvoering van de aanvullende overeenkomst gemachtigd bij artikel 2 der wet van 6 Mei 1912. (Tweede uitkeering.)	750,000	•
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID. . . fr.			1,296,000 •
			27,345,500 •

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 10^{de} October 1912.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Nijverheid
en Arbeid,*

ARM. HUBERT.

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1913

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES.																																																												
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																														
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																														
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																														
1	»	Traitement du Ministre.																																																												
2	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service																																																												
			<table><tr><th>NOMBRE d'agents (1^{er} juillet 1912)</th><th>TAUX des traitements.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td colspan="3">GRADES.</td></tr><tr><td>1</td><td>12,000 à 14,400</td><td rowspan="16">577,600</td></tr><tr><td>5</td><td>10,000 à 13,200</td></tr><tr><td>6</td><td>7,500 à 10,800</td></tr><tr><td>14</td><td>6,000 à 8,400</td></tr><tr><td>1</td><td>6,000 à 8,400</td></tr><tr><td>4</td><td>4,500 à 6,600</td></tr><tr><td>1</td><td>4,500 à 6,600</td></tr><tr><td>53</td><td>2,400 à 4,800</td></tr><tr><td>5</td><td>3,200 à 4,560</td></tr><tr><td>56</td><td>1,400 à 3,580</td></tr><tr><td>17</td><td>1,700 à 3,120</td></tr><tr><td>4</td><td>350 à 1,550</td></tr><tr><td>3</td><td>1,400 à 2,280</td></tr><tr><td>1</td><td>1,200 à 2,400</td></tr><tr><td>11</td><td>1,000 à 1,640</td></tr><tr><td>15</td><td>750 à 1,020</td></tr><tr><td colspan="3">Personnel technique.</td></tr><tr><td>1</td><td>12,000</td><td rowspan="3">1,200</td></tr><tr><td>1</td><td>11,000</td></tr><tr><td>2</td><td>3,000 à 5,500</td></tr><tr><td colspan="2">Salaires des gens de peine temporaires</td><td>20,000</td></tr><tr><td colspan="2">Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours.</td><td>32,500</td></tr><tr><td colspan="2">Augmentations de traitements; nomination de nouveaux agents</td><td>631,500</td></tr></table>	NOMBRE d'agents (1 ^{er} juillet 1912)	TAUX des traitements.	MONTANT de la dépense.	GRADES.			1	12,000 à 14,400	577,600	5	10,000 à 13,200	6	7,500 à 10,800	14	6,000 à 8,400	1	6,000 à 8,400	4	4,500 à 6,600	1	4,500 à 6,600	53	2,400 à 4,800	5	3,200 à 4,560	56	1,400 à 3,580	17	1,700 à 3,120	4	350 à 1,550	3	1,400 à 2,280	1	1,200 à 2,400	11	1,000 à 1,640	15	750 à 1,020	Personnel technique.			1	12,000	1,200	1	11,000	2	3,000 à 5,500	Salaires des gens de peine temporaires		20,000	Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours.		32,500	Augmentations de traitements; nomination de nouveaux agents		631,500	
NOMBRE d'agents (1 ^{er} juillet 1912)	TAUX des traitements.	MONTANT de la dépense.																																																												
GRADES.																																																														
1	12,000 à 14,400	577,600																																																												
5	10,000 à 13,200																																																													
6	7,500 à 10,800																																																													
14	6,000 à 8,400																																																													
1	6,000 à 8,400																																																													
4	4,500 à 6,600																																																													
1	4,500 à 6,600																																																													
53	2,400 à 4,800																																																													
5	3,200 à 4,560																																																													
56	1,400 à 3,580																																																													
17	1,700 à 3,120																																																													
4	350 à 1,550																																																													
3	1,400 à 2,280																																																													
1	1,200 à 2,400																																																													
11	1,000 à 1,640																																																													
15	750 à 1,020																																																													
Personnel technique.																																																														
1	12,000	1,200																																																												
1	11,000																																																													
2	3,000 à 5,500																																																													
Salaires des gens de peine temporaires		20,000																																																												
Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours.		32,500																																																												
Augmentations de traitements; nomination de nouveaux agents		631,500																																																												
a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, papier	25,000	»																																																											
b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux	10,000	»																																																											
5	c. Éclairage, chauffage, service des eaux	15,000	»																																																											
d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux	2,500	»																																																											
e.	Menues dépenses, etc.	7,500	»																																																											
4	» Frais de route et de séjour.																																																													
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.																																																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000 »	21,000 »	
651,300	620,000	11,300	»	600,450 »	563,784 62	
60,000	60,000	»	»	60,416 »	54,987 11	
50,000	51,500	»	1,500	54,000 »	24,647 57	
742,300	732,500	11,500	1,500	715,866 »	664,419 10	
AUGMENTATION. . fr.		9,800				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	a.	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
6	a.	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse 2,500 »
	b.	Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse. 2,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.
CHAPITRE III.		
INDUSTRIE.		
7	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'administration de l'Industrie. — Frais d'impression et de publication. — Dépenses diverses 4,750 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations industrielles 42,000 »
	c.	Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, congrès, études dans l'intérêt de l'industrie et du commerce. — Expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail : subsides et dépenses diverses 30,000 »
	d.	Subside au Comité électrotechnique belge pour son affiliation à la Commission électrotechnique internationale 1,250 »
8	a.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication. (<i>Y compris une somme de 6,500 francs en charge temporaire.</i>) 15,500 »
	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication 3,000 »
	c.	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique. 2,500 »
	d.	Impressions diverses, calligraphie des brevets et autres dépenses relatives à la propriété industrielle. 5,500 »
		A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	3,000	.	»	3,000	253 66	
5,000	5,000	»	»	3,000	650 .	
8,000	8,000	»	»	8,000	903 66	
78,000	48,000	30,000	»	46,000 .	56,568 29	
24,500	18,000	6,500	»	17,500 .	15,199 05	
102,500	66,000	36,500	»	63,500 .	71,767 32	

BUDGET DE L'EXERCICE 1915.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																					
		REPORT. . . . fr.																					
	a.	Inspection de l'industrie. — Traitements et indemnités fr. 29,500 »																					
9		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>9,500</td></tr> <tr> <td>Inspecteur</td><td>1</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteur adjoint</td><td>1</td><td>5,000 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Rédacteurs</td><td>2</td><td>2,400 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Huissier</td><td>1</td><td>1,700 à 2,600</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>650</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général	1	9,500	Inspecteur	1	6,000	Inspecteur adjoint	1	5,000 à 5,000	Rédacteurs	2	2,400 à 4,000	Huissier	1	1,700 à 2,600	Nettoyeuse	1	650
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																					
Inspecteur général	1	9,500																					
Inspecteur	1	6,000																					
Inspecteur adjoint	1	5,000 à 5,000																					
Rédacteurs	2	2,400 à 4,000																					
Huissier	1	1,700 à 2,600																					
Nettoyeuse	1	650																					
	b.	Frais de route et de séjour. 12,500 »																					
10	"	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses.																					
11	a.	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires. 3,500 »																					
	b.	Frais divers 9,000 »																					
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																					
CHAPITRE IV.																							
ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.																							
12	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Dépenses diverses 85,000 »																					
	b.	Bourses d'études et de voyage aux élèves 12,000 »																					
	a.	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, musées d'enseignement industriel et professionnel, subsides, matériel, frais d'examen 2,516,000 »																					
	b.	Écoles et classes ménagères, subsides, matériel. — Cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, frais d'examen, bourses d'études, dépenses diverses 200,000 »																					
13	c.	Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, subsides, matériel. 60,000 »																					
	d.	Missions et frais de déplacement à l'étranger; commissions, congrès, bourses de voyage, études, impressions, publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'administration de l'enseignement industriel et professionnel 6,000 »																					
	e.	Dépenses diverses. Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. 8,000 »																					
		A REPORTER. fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
102,500	66,000	36,500	»	63,500	71,767 32	
42,000	40,500	1,500	»	39,000	36,185 78	
3,500	3,500	»	»	3,500	3,435 85	
12,500	12,500	»	»	12,500	9,691 45	
160,500	122,500	38,000	»	118,500	121,080 40	
AUGMENTATION. . fr.		38,000				
97,000	97,000	.	.	95,500	93,154 »	
2,790,000	2,580,000	210,000	.	2,263,000	2,329,343 52	
2,887,000	2,677,000	210,000	»	2,360,500	2,424,497 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1915.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																														
		REPORT. . . . fr.																														
14	a.	École d'apprentissage des estropiés de Charleroi. — Subside à condition que l'école ne fasse point concurrence au commerce local et pour le cas où la dépense prévue de ce chef au budget provincial de 1915 serait dépassée 65,000 »																														
15		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>8,000</td></tr><tr><td>Inspecteur du navire-école</td><td>1</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Inspecteur</td><td>1</td><td>5,500</td></tr><tr><td>Inspecteur adjoint</td><td>1</td><td>3,200</td></tr><tr><td>Inspectrices</td><td>5</td><td>2,500 à 4,000</td></tr><tr><td>Inspecteur des ateliers d'apprentissage</td><td>1</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Ingénieur</td><td>1</td><td>5,500</td></tr><tr><td>Rédacteur.</td><td>1</td><td>4,000</td></tr><tr><td>Commis</td><td>2</td><td>1,400 à 2,800</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général	1	8,000	Inspecteur du navire-école	1	1,500	Inspecteur	1	5,500	Inspecteur adjoint	1	3,200	Inspectrices	5	2,500 à 4,000	Inspecteur des ateliers d'apprentissage	1	5,000	Ingénieur	1	5,500	Rédacteur.	1	4,000	Commis	2	1,400 à 2,800
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																													
	Inspecteur général	1	8,000																													
	Inspecteur du navire-école	1	1,500																													
	Inspecteur	1	5,500																													
	Inspecteur adjoint	1	3,200																													
	Inspectrices	5	2,500 à 4,000																													
	Inspecteur des ateliers d'apprentissage	1	5,000																													
	Ingénieur	1	5,500																													
	Rédacteur.	1	4,000																													
Commis	2	1,400 à 2,800																														
16	b.	Frais de route et de séjour. 18,000 »																														
17	a.	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Matériel et dépenses diverses.																														
17	a.	Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires. 2,500 »																														
	b.	Frais divers. 5,500 »																														
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																														
		CHAPITRE V.																														
		MÉTIERS ET NÉGOCES.																														
18	a.	Statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office des métiers et négoes, dépenses diverses 15,500 »																														
	b.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales 500 »																														
	c.	Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes. 2,000 »																														
19	a.	Cours de perfectionnement pour petits patrons et artisans. — Musées professionnels. — Frais d'examens professionnels. — Musées, expositions et concours professionnels : subsides et dépenses diverses 60,000 »																														
	b.	Encouragements aux associations économiques et professionnelles et à la pratique de l'apprentissage chez les petits commerçants, les petits industriels et les artisans. — Mesures de propagande. — Dépenses diverses 15,000 »																														
20	a.	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans																														
21	a.	Conseil supérieur des métiers et négoes. — Rémunération des secrétaires 2,500 »																														
	b.	Frais divers 5,500 »																														
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,887,000	2,677,000	210,000	»	2,550,500 »	2,424,497 52	
10,000	10,000	»	»	»	»	
83,000	85,000	»	»	83,000 »	78,683 10	
1,000	1,000	»	»	1,000 »	406 89	
8,000	8,000	»	»	8,000 »	6,726 30	
2,989,000	2,779,000	210,000	»	2,452,500 »	2,510,313 81	
AUGMENTATION. . fr.		210,000				
16,000	16,000	»	»	16,000 »	8,379 52	
75,000	15,000	60,000	»	10,000 »	9,729 10	
40,000	35,000	5,000	»	35,000 »	34,810 11	
8,000	8,000	»	»	8,000 »	6,367 75	
139,000	74,000	65,000	»	69,000 »	59,286 28	
AUGMENTATION. . fr		65,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																					
CHAPITRE VI.																																						
POIDS ET MESURES.																																						
a.	Traitements du personnel	159,000 »																																				
22	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur principal</td><td>1</td><td>7,500</td></tr> <tr> <td>Vérificateurs de 1^{re} classe</td><td>7</td><td>6,000 à 7,000</td></tr> <tr> <td>— 2^e classe</td><td>8</td><td>4,500 à 5,500</td></tr> <tr> <td>— 3^e classe</td><td>5</td><td>3,000 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Vérificateurs adjoints</td><td>9</td><td>2,000 à 3,000</td></tr> <tr> <td>Chef du bureau central des poids et mesures</td><td>1</td><td>5,500 à 6,500</td></tr> <tr> <td>Ff. de chef de bureau</td><td>1</td><td>4,000</td></tr> <tr> <td>Assistant au bureau central des poids et mesures</td><td>1</td><td>4,000</td></tr> <tr> <td>Mécanicien au bureau central des poids et mesures</td><td>1</td><td>1,200 à 2,000</td></tr> <tr> <td>Feutier</td><td>1</td><td>1,100 à 1,400</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>750 à 850</td></tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur principal	1	7,500	Vérificateurs de 1 ^{re} classe	7	6,000 à 7,000	— 2 ^e classe	8	4,500 à 5,500	— 3 ^e classe	5	3,000 à 4,000	Vérificateurs adjoints	9	2,000 à 3,000	Chef du bureau central des poids et mesures	1	5,500 à 6,500	Ff. de chef de bureau	1	4,000	Assistant au bureau central des poids et mesures	1	4,000	Mécanicien au bureau central des poids et mesures	1	1,200 à 2,000	Feutier	1	1,100 à 1,400	Nettoyeuse	1	750 à 850	
	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.																																				
Inspecteur principal	1	7,500																																				
Vérificateurs de 1 ^{re} classe	7	6,000 à 7,000																																				
— 2 ^e classe	8	4,500 à 5,500																																				
— 3 ^e classe	5	3,000 à 4,000																																				
Vérificateurs adjoints	9	2,000 à 3,000																																				
Chef du bureau central des poids et mesures	1	5,500 à 6,500																																				
Ff. de chef de bureau	1	4,000																																				
Assistant au bureau central des poids et mesures	1	4,000																																				
Mécanicien au bureau central des poids et mesures	1	1,200 à 2,000																																				
Feutier	1	1,100 à 1,400																																				
Nettoyeuse	1	750 à 850																																				
b.	Frais d'intérim et d'inspection	4,000 »																																				
23	» Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.																																					
a.	Matériel du service et du bureau central des poids et mesures — Missions et frais de déplacement à l'étranger	12,000 »																																				
24	b. Frais de la Commission consultative des poids et mesures et de la Commission consultative d'électricité	3,500 »																																				
c.	Frais du bureau international des poids et mesures	1,500 »																																				
TOTAL DU CHAPITRE VI.		fr.																																				
CHAPITRE VII.																																						
TRAVAIL.																																						
25	a. Statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; dépenses diverses	73,000 »																																				
b.	Indemnités aux correspondants régionaux du travail	16,000 »																																				
c.	Subside à l'Office international du travail, au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office du Travail	3,000 »																																				
26	» Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides																																					
A REPORTER		fr.																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
465,000	163,000	»	»	163,280	151,184 09	
78,900	78,900	»	»	78,900	76,275	
17,000	17,000	»	»	17,000	8,252 70	
258,900	258,900	»	»	259,180	235,711 79	
92,000	92,000	»	»	92,000	71,109 29	
45,000	45,000	»	»	45,000	39,884 66	
137,000	137,000	»	»	137,000	110,993 98	

10

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
27	a. b. c. d. e.	Sociétés mutualistes et autres institutions de prévoyance : subsides de premier établissement; impression et brochage des statuts. 70,000 » Indemnités aux fédérations et aux sociétés, et autres dépenses relatives au fonctionnement et à la comptabilité de ces institutions 215,000 » Subsides aux caisses de réassurance 275,000 » Personnel et frais de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes 15,000 » Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses. 25,000 »	
28	.	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. — Élaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents	
29	a. b. c.	Unions professionnelles : subsides de premier établissement; impression et brochage des statuts 21,500 » Indemnités aux Unions pour statistiques fournies au Département 5,000 » Encouragements et mesures de propagande, souscriptions, congrès. Dépenses diverses 3,500 »	
30	a. b. c.	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs; subsides, souscriptions, distribution de formulaires, etc. 55,000 » Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses 42,500 » Frais divers de la Commission permanente des Unions professionnelles reconnues, des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire 2,500 »	
31	a. b. c.	Conseils de prud'hommes. — Traitements des greffiers de première instance; indemnités pour la rémunération des commis-greffiers. — Indemnités des présidents et traitements des greffiers des conseils d'appel 78,000 » Revision des listes électorales. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement; frais d'instances mis à charge de l'État. — Fourniture du papier électoral. — Transport gratuit des électeurs 10,000 » Frais d'interprète ou de traduction. — Frais de fonctionnement du jury flamand. 4,500 »	
32	a. b.	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Jetons de présence des membres. 15,000 » Frais divers 12,000 »	
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
157,000	157,000	»	»	157,000	140,995 95	
600,000	600,000	»	»	600,000	529,932 46	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,938 50	
30,000	50,000	»	»	30,000	27,641 49	
80,000	40,000	40,000	»	40,000	39,946 50	
92,500	87,000	5,500	»	57,000	33,275 01	
27,000	27,000	»	»	27,000	25,674 85	
976,500	951,000	45,500	»	881,000	775,402 76	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																									
		REPORT. . . . fr.																																																									
	a.	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : traitements, indemnités 241,000 »																																																									
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents au 1^{er} juillet 1912.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> <tr> <td colspan="3"><i>Administration centrale</i></td></tr> <tr> <td>Premier inspecteur général</td><td>1</td><td>10,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs généraux</td><td>2</td><td>9,000 à 10,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs</td><td>5</td><td>5,000 à 6,500</td></tr> <tr> <td>Inspectrice</td><td>1</td><td>2,700 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Déléguée à l'inspection</td><td>1</td><td>2,200 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Rédacteurs</td><td>4</td><td>2,400 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Commis-chef</td><td>1</td><td>3,200 à 5,800</td></tr> <tr> <td>Commis</td><td>1</td><td>1,400 à 2,800</td></tr> <tr> <td>Huissier</td><td>1</td><td>1,700 à 2,600</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>750 à 850</td></tr> <tr> <td colspan="3"><i>Service provincial.</i></td></tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux</td><td>5</td><td>7,500 à 8,500</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs médecins</td><td>2</td><td>6,500 à 7,500</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs ingénieurs</td><td>5</td><td>4,500 à 6,500</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs adjoints</td><td>12</td><td>2,400 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Délégués à l'inspection</td><td>10</td><td>2,200 à 3,600</td></tr> <tr> <td>Commis</td><td>1</td><td>1,400 à 2,800</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents au 1 ^{er} juillet 1912.	TRAITEMENT annuel.	<i>Administration centrale</i>			Premier inspecteur général	1	10,000	Inspecteurs généraux	2	9,000 à 10,000	Inspecteurs	5	5,000 à 6,500	Inspectrice	1	2,700 à 4,000	Déléguée à l'inspection	1	2,200 à 5,000	Rédacteurs	4	2,400 à 4,000	Commis-chef	1	3,200 à 5,800	Commis	1	1,400 à 2,800	Huissier	1	1,700 à 2,600	Nettoyeuse	1	750 à 850	<i>Service provincial.</i>			Inspecteurs principaux	5	7,500 à 8,500	Inspecteurs médecins	2	6,500 à 7,500	Inspecteurs ingénieurs	5	4,500 à 6,500	Inspecteurs adjoints	12	2,400 à 4,000	Délégués à l'inspection	10	2,200 à 3,600	Commis	1	1,400 à 2,800
	NOMBRE d'agents au 1 ^{er} juillet 1912.	TRAITEMENT annuel.																																																									
<i>Administration centrale</i>																																																											
Premier inspecteur général	1	10,000																																																									
Inspecteurs généraux	2	9,000 à 10,000																																																									
Inspecteurs	5	5,000 à 6,500																																																									
Inspectrice	1	2,700 à 4,000																																																									
Déléguée à l'inspection	1	2,200 à 5,000																																																									
Rédacteurs	4	2,400 à 4,000																																																									
Commis-chef	1	3,200 à 5,800																																																									
Commis	1	1,400 à 2,800																																																									
Huissier	1	1,700 à 2,600																																																									
Nettoyeuse	1	750 à 850																																																									
<i>Service provincial.</i>																																																											
Inspecteurs principaux	5	7,500 à 8,500																																																									
Inspecteurs médecins	2	6,500 à 7,500																																																									
Inspecteurs ingénieurs	5	4,500 à 6,500																																																									
Inspecteurs adjoints	12	2,400 à 4,000																																																									
Délégués à l'inspection	10	2,200 à 3,600																																																									
Commis	1	1,400 à 2,800																																																									
53	b.	Frais fixes de bureau. 14,000 »																																																									
	c.	Frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises. 85,000 »																																																									
34		Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel, frais d'expériences, achats d'instruments, dépenses diverses																																																									
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.																																																									
		CHAPITRE VIII.																																																									
		PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.																																																									
35		Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (lois du 40 mai 1900 et du 5 juin 1911)																																																									
36		Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite sous la garantie de l'État — Subventions aux caisses communes de prévoyance et aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation des ouvriers mineurs à ladite Caisse de retraite (art. 42 de la loi du 40 mai 1900 et art. 5 de la loi du 5 juin 1911). (<i>Crédit non limitatif</i>)																																																									
37	a.	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 40 mai 1900 : Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi 160,000 »																																																									
	b.	Enquêtes et frais divers 25,000 »																																																									
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.																																																									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
976,500	931,000	45,500	»	881,000	» 775,402 76	
340,000	325,000	15,000	»	325,000	» 298,745 09	
20,000	20,000	»	»	20,000	» 15,641 46	
1,556,500	1,276,000	60,500	»	1,226,000	» 1,089,789 31	
AUGMENTATION . . fr.		60,500				
17,840,000	17,840,000	»	»	16,000,000	» 16,000,000	
1,600,000	1,570,000	30,000	»	1,200,000	» 1,154,992	
185,000	175,000	10,000	»	175,000	» 172,080 68	
19,625,000	19,585,000	40,000	»	17,375,000	» 17,327,072 68	
AUGMENTATION . fr.		40,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																							
CHAPITRE IX																																																									
MINES.																																																									
38	•	Conseil des mines — Traitements, indemnités et frais de déplacement																																																							
		<table><tr><th colspan="2">GRADES.</th><th>NOMBRE. d'agents.</th><th>TRAITEMENTS annuels.</th></tr><tr><td>Président</td><td></td><td>1</td><td>8,000</td></tr><tr><td>Conseillers</td><td></td><td>4</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Greffier</td><td></td><td>1</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Rédacteur</td><td></td><td>1</td><td>2,000 à 4,000</td></tr><tr><td>Commis</td><td></td><td>1</td><td>1,400 à 3,000</td></tr><tr><td>Huissier</td><td></td><td>1</td><td>1,700 à 2,600</td></tr></table>	GRADES.		NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	Président		1	8,000	Conseillers		4	6,000	Greffier		1	5,000	Rédacteur		1	2,000 à 4,000	Commis		1	1,400 à 3,000	Huissier		1	1,700 à 2,600																											
GRADES.		NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.																																																						
Président		1	8,000																																																						
Conseillers		4	6,000																																																						
Greffier		1	5,000																																																						
Rédacteur		1	2,000 à 4,000																																																						
Commis		1	1,400 à 3,000																																																						
Huissier		1	1,700 à 2,600																																																						
39	•	Conseil des mines. — Matériel																																																							
	a.	Corps des mines. — Traitements et indemnités du personnel du corps et des commis- dessinateurs 403,400 »																																																							
		<table><tr><th colspan="2">GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th><th>OBSERVATIONS.</th></tr><tr><td>Inspecteurs généraux</td><td></td><td>2</td><td>11,000</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieurs en chef directeurs de 1^{re} classe.</td><td></td><td>9</td><td>9,000 à 10,000</td><td></td></tr><tr><td>— — — de 2^{me} —</td><td></td><td></td><td>7,000 à 8,000</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieurs principaux de 1^{re} classe</td><td></td><td></td><td>6,000 à 6,500</td><td></td></tr><tr><td>— — — de 2^{me} —</td><td></td><td></td><td>5,000 à 5,500</td><td></td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe</td><td></td><td>49</td><td>4,000 à 4,500</td><td></td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td></td><td></td><td>3,000 à 3,500</td><td></td></tr><tr><td>— de 3^{me} —</td><td></td><td></td><td>2,600 à 3,600</td><td></td></tr><tr><td>Commis-dessinateurs de 1^{re} classe</td><td></td><td>19</td><td>1,400 à 2,400</td><td></td></tr><tr><td>Commis de 2^e classe</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	GRADES.		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.	Inspecteurs généraux		2	11,000		Ingénieurs en chef directeurs de 1 ^{re} classe.		9	9,000 à 10,000		— — — de 2 ^{me} —			7,000 à 8,000		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe			6,000 à 6,500		— — — de 2 ^{me} —			5,000 à 5,500		— de 1 ^{re} classe		49	4,000 à 4,500		— de 2 ^{me} —			3,000 à 3,500		— de 3 ^{me} —			2,600 à 3,600		Commis-dessinateurs de 1 ^{re} classe		19	1,400 à 2,400		Commis de 2 ^e classe				
GRADES.		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.																																																					
Inspecteurs généraux		2	11,000																																																						
Ingénieurs en chef directeurs de 1 ^{re} classe.		9	9,000 à 10,000																																																						
— — — de 2 ^{me} —			7,000 à 8,000																																																						
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe			6,000 à 6,500																																																						
— — — de 2 ^{me} —			5,000 à 5,500																																																						
— de 1 ^{re} classe		49	4,000 à 4,500																																																						
— de 2 ^{me} —			3,000 à 3,500																																																						
— de 3 ^{me} —			2,600 à 3,600																																																						
Commis-dessinateurs de 1 ^{re} classe		19	1,400 à 2,400																																																						
Commis de 2 ^e classe																																																									
40																																																									
	b.	Frais fixes de bureau et de déplacement 39,800 »																																																							
	c.	Frais de déplacement variables et extraordinaires 50,000 »																																																							
	d.	Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines 3,500 »																																																							
	a.	Délégués ouvriers à l'inspection des mines. — Indemnités 75,600 »																																																							
41	b	Frais de déplacements 3,400 »																																																							
	c	Dépenses diverses 2,000 »																																																							
		A REPORTER fr.																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
45,700	44,700	1,000	»	44,700 »	44,675 13	
2,000	2,000	»	»	2,000 »	2,000 »	
496,400	445,617	50,783	»	445,617 »	437,411 03	
81,000	80,000	1,000	»	80,000 »	75,227 55	
625,400	572,517	52,783	»	572,517 »	559,315 71	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
		REPORT. . . . fr.																								
42	a.	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions; publications de documents statistiques; missions et frais de déplacements à l'étranger; essais et expériences. 23,500 »																								
	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur 5,500 »																								
	a.	Inspection des produits explosifs : traitements et indemnités 17,500 »																								
43		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur.</td><td>1</td><td>6,000 à 6,500</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs adjoints.</td><td>2</td><td>3,200 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Délégué à l'inspection.</td><td>1</td><td>2,000 à 2,500</td></tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur.	1	6,000 à 6,500	Inspecteurs adjoints.	2	3,200 à 4,000	Délégué à l'inspection.	1	2,000 à 2,500												
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																								
Inspecteur.	1	6,000 à 6,500																								
Inspecteurs adjoints.	2	3,200 à 4,000																								
Délégué à l'inspection.	1	2,000 à 2,500																								
	b.	Frais de route et de séjour 10,700 »																								
	c.	Dépenses diverses 500 »																								
44	a.	Commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Rémunération du secrétaire. — Jetons de présence et frais de déplacement. 5,000 »																								
	b.	Frais divers de cette Commission 1,200 »																								
	c.	Subvention extraordinaire à une ancienne caisse. 800 »																								
	a.	Service géologique. — Traitements et indemnités 37,000 »																								
45		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ingénieur</td><td>1</td><td>4,500 à 5,500</td></tr> <tr> <td>Rédacteur.</td><td>1</td><td>2,400 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Commis-chef</td><td>1</td><td>3,200 à 3,800</td></tr> <tr> <td>Commis</td><td>2</td><td>1,400 à 2,800</td></tr> <tr> <td>Huissier</td><td>1</td><td>1,700 à 2,600</td></tr> <tr> <td>Messager</td><td>1</td><td>1,400 à 1,900</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuse.</td><td>1</td><td>750 à 850</td></tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Ingénieur	1	4,500 à 5,500	Rédacteur.	1	2,400 à 4,000	Commis-chef	1	3,200 à 3,800	Commis	2	1,400 à 2,800	Huissier	1	1,700 à 2,600	Messager	1	1,400 à 1,900	Nettoyeuse.	1	750 à 850
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																								
Ingénieur	1	4,500 à 5,500																								
Rédacteur.	1	2,400 à 4,000																								
Commis-chef	1	3,200 à 3,800																								
Commis	2	1,400 à 2,800																								
Huissier	1	1,700 à 2,600																								
Messager	1	1,400 à 1,900																								
Nettoyeuse.	1	750 à 850																								
	b.	Frais de route et de séjour 12,000 »																								
		A REPORTER. . . . fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués. POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
625,100	572,317	52,783	»	572,317	559,313 71	
29,000	26,500	2,500	»	25,000	23,541 65	
28,700	6,000	22,700	»	6,000	4,615 07	
5,000	10,000	»	5,000	45,000	44,104 46	
49,000	49,000	»	»	49,000	45,670 51	
736,800	663,817	77,983	5,000	697,317	677,045 20	

13

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
46	»	Service géologique. — Matériel, fournitures de bureau, mobilier, achat de livres, de cartes et d'instruments. — Impressions et traductions de documents. — Éclairage et chauffage. — Achat et réparations du matériel de sondage. — Frais de publication de la carte géologique et de la carte agricole
47	»	Commission consultative des machines à vapeur. — Frais de route et de séjour; frais de bureau; matériel
	a.	Commission de revision des règlements miniers. — Frais de déplacement, frais d'expériences, frais de publications, etc.
48	b.	Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon
	c.	Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
CHAPITRE X.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
49	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés.
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.
CHAPITRE XI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
50	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		Augmentation.	Diminution			
756,800	665,817	77,983	5,000	697,317	677,045 20	
14,000	14,000	»	»	14,000	12,595 45	
1,500	1,500	»	»	1,500	745 36	
25,000	46,000	»	21,000	62,500	12,610 91	
777,300	725,517	77,983	26,000	775,317	702,994 90	
Augmentation. . fr.		51,983				
8,000	8,000	»	»	8,000	2,722 14	
8,000	8,000	»	»	8,000	2,722 14	
5,000	5,000	»	»	5,610	13,276 85	
5,000	5,000	»	»	5,610	13,276 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XII.		
SERVICES DIVERS.		
51	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 24 juillet 1890
52	»	Enquêtes médicales dans les mines des divers bassins houillers du pays; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs; étude des mesures prophylactiques. — Dépenses diverses
53	»	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910.
	»	» Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910. — Emplacements de la section belge. — Subside à la Commission supérieure de patronage. Frais de participation des Départements ministériels. Subsidés; dépenses diverses (<i>pour mémoire</i>).
	»	» Exposition de Charleroi en 1911 : Subside éventuel à la Société organisatrice. — Exposition internationale de Turin en 1911 : Subside au Comité belge des Expositions à l'étranger. — Frais de fonctionnement des Commissariats généraux du Gouvernement auprès de ces expositions. Exposition de Bordeaux de 1907 : Solde des dépenses (<i>pour mémoire</i>)
	»	» Etablissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique (<i>pour mémoire</i>)
	»	» Frais de publication du rapport de la Commission spéciale à instituer par le Ministre en vue d'étudier, au cours de l'année 1910, les dommages que présente pour les ouvriers l'industrie de la boulangerie et de la pâtisserie et les moyens de parer aux abus qui seraient révélés (<i>pour mémoire</i>)
	»	» Exposition internationale d'Amsterdam de 1907. — Subside au Comité de patronage (<i>pour mémoire</i>)
54	a.	Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement fr. 100,000 »
	b.	Subsidés aux groupes ou aux classes qui exposent sans but de lucre et frais de participation des Départements ministériels. — Frais de fonctionnement du jury international des récompenses. — Dépenses diverses 250,000 »
55	»	Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exécution de la convention additionnelle autorisée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912. (Deuxième versement).
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
90,000	90,000	»	»	90,000	90,000	»
6,000	10,000	»	4,000	15,000	5,084 72	»
160,000	140,000	»	40,000	218,517 59	20,000	»
»	»	»	»	1,400,000	1,514,676 46	»
»	»	»	»	733,000	»	»
»	»	»	»	»	31,471 25	»
»	»	»	»	»	6 76	»
»	»	»	»	55,000	»	»
530,000	200,000	150,000	»	»	»	»
750,000	750,000	»	»	»	»	»
1,296,000	1,190,000	150,000	44,000	2,813,517 59	1,461,239 19	»
AUGMENTATION . fr.		106,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation. PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Industrie.
IV.	Enseignement industriel et professionnel
V.	Métiers et négoce
VI.	Poids et mesures
VII.	Travail
VIII.	Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse
IX.	Mines
X.	Traitements de disponibilité
XI.	Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XII.	Services divers.
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandé POUR L'EXERCICE 1913	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
742,500 »	732,300 »	9,800 »	»	715,866 »	664,419 10	
8,000 »	8,000 »	»	»	8,000 »	903 66	
160,500 »						
2,989,000 »	2,973,500 »	315,000 »	»	2,640,000 »	2,690,680 49	
139,000 »						
258,900 »	258,900 »	»	»	259,180 »	255,711 79	
1,556,300 »	1,276,000 »	60,300 »	»	1,226,000 »	1,089,789 51	
19,623,000 »	19,585,000 »	40,000 »	»	17,373,000 »	17,527,072 68	
777,500 »	723,517 »	51,983 »	»	773,317 »	702,994 90	
8,000 »	8,000 »	»	»	8,000 »	2,722 14	
5,000 »	5,000 »	»	»	5,610 »	13,276 85	
1,296,000 »	1,190,000 »	106,000 »	»	2,513,517 39	1,461,359 19	
27,543,500 »	26,764,217 »	581,283 »	»	25,526,490 39	24,188,810 11	
AUGMENTATION. . . fr.		581,283 »				